

# OFFRE D'EMPLOI

## BANQUE DE CANDIDATURES

### SAUVETEUR RESPONSABLE - PLAGE

### CONCOURS LCYC-2020-012

---

#### DESCRIPTION SOMMAIRE

Le service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire recherche un(e) sauveteur responsable pour la plage municipale du lac Saint-Pierre, sise au 1214, route Principale à Val-des-Monts, dont la surveillance est effectuée de 10 h à 18 h. La personne titulaire du poste s'acquittera des fonctions suivantes :

1. Assurer la surveillance de la plage municipale.
2. Compléter les rapports demandés par la Direction du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire.

#### EXIGENCES ET QUALIFICATIONS

1. Posséder les qualifications de sauveteur – Option plage.
2. Avoir complété un minimum d'une année d'études collégiales.
3. Être bilingue est considéré comme un atout.

#### HEURES DE TRAVAIL ET TRAITEMENT

1. Du mercredi au dimanche de 10 h à 18 h.
2. 40 heures par semaine.
3. Poste saisonnier, le plus tôt possible, jusqu'au 23 août 2020.

#### SALAIRE

1. Taux horaire de 19,50 \$.

#### DATE LIMITE

Quoique les personnes intéressées à ce poste peuvent faire parvenir leur demande d'emploi jusqu'au **10 juillet 2020, 16 h 30**, aux coordonnées inscrites ci-bas, pour la banque de candidatures, la Municipalité se réserve le droit d'accepter une candidature avant la date limite, et ce, afin de combler le poste le plus tôt possible.

Madame Mireille Brazeau  
Directrice du service des Ressources humaines  
Municipalité de Val-des-Monts  
1, route du Carrefour  
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9  
Téléphone : 819 457-9400, poste 2324  
Télécopieur : 819 457-4141  
Courriel : [mireillebrazeau@val-des-monts.net](mailto:mireillebrazeau@val-des-monts.net)

**NOTE IMPORTANTE :** Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature. **Nous communiquerons uniquement avec les personnes convoquées à une entrevue.** Si après la fermeture du concours la Municipalité de Val-des-Monts n'a pas reçu de candidature répondant aux critères recherchés, elle se réserve le droit de poursuivre sa recherche de candidats sans réouverture du concours.



2020-06-26